AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1535
FR0000034894-FS0670

11 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2017, la société par actions simplifiée Groupe Industriel Marcel Dassault[1] (9 rond-point des Champs-Elysées Marcel Dassault, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GAUMONT et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions GAUMONT détenues par Groupe Industriel Marcel Dassault à l'offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») initiée par la société GAUMONT, dont le règlement-livraison est intervenu le 5 juillet 2017[2].

———

[1] Contrôlée par la famille Dassault.
[2] Cf. notamment D&I 217C1409 du 30 juin 2017.